

tarder, d'amuser par la musique qui est l'accessoire... Accessoire admis sous la condition d'un motif pieux et avec toutes les précautions nécessaires, pour qu'il ne dégénère pas en réunion profane, accessoire, interdit sagement dans les circonstances bien spécifiées, interdit dans quelques églises qui devaient rester immobiles afin que les évolutions de la mode et du goût n'arrivassent pas à effacer les souvenirs de l'antiquité. La musique à l'église ne doit être ni un passe-temps, ni une démonstration vaniteuse, mais un moyen toléré dans l'espoir d'arriver à de bons résultats. L'expérience n'a que trop démontré l'efficacité de ce moyen. C'est une arme dangereuse, elle se retourne ordinairement contre ceux qui l'emploient sans en connaître la portée.

En restant dans le diocèse de Lyon, il n'y aurait pas de controverse possible à cet égard ; la règle était précise et d'une grande sagesse, elle n'admettait ni orgues, ni musique. Depuis quelques années on n'en tient plus aucun compte. C'est une voie nouvelle et pleine de périls, et au bout de cette voie peut-être de lamentables résultats apprendront à ne pas mépriser les leçons de nos pères.

Comme Lyonnais, nous devons être hostiles à cette invasion récente de la musique; comme musiciens, nous le serons également, parce qu'en considérant l'art musical dans ce qu'il a de plus élevé et bien au delà des petits divertissements inoffensifs, nous reconnaitrons la nécessité de lui conserver quelque part un refuge contre les variations du goût, contre l'incertitude des théories, une arche sainte où l'on puisse retrouver le chant ecclésiastique. Par là, on saurait au juste la valeur des additions et des changements survenus, soit dans la tonalité, soit dans l'accent, soit dans le rythme. Il n'en est pas ainsi, et pour montrer combien sont vaines et précaires les choses dont nous tirons vanité, Dieu a permis qu'après seize siècles de durée, la curieuse